



La Plaine sur mer

Arrêté n° 2025-244-PM

Objet : Arrêté portant réglementation de l'arrêt et du stationnement Avenue des Sports sur la portion comprise entre le N° 6 et le N° 8.

Création d'une ligne jaune continue.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2213-1 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, ainsi que tous les textes modificatifs ;

Vu le Code de la route, notamment l'article R 417-10 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement afin de fluidifier le croisement des véhicules Avenue des Sports ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le maintien du bon ordre et de la sécurité publique ;

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêt et le stationnement sont interdits Avenue des Sports entre le N°6 et le N°8

Article 2 : Les dispositions définies par l'article 1 du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : La zone d'interdiction sera matérialisée par une bande jaune continue.

Article 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur et seront sanctionnées par une contravention de 2^{ème} classe.

Article 5 : Madame le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Responsable des Services Techniques de La Plaine sur Mer
- Monsieur Le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur Le Responsable du Service de Police Municipale de La Plaine sur Mer

La Plaine-sur-Mer, le 16 juin 2025

Danièle VINCENT
Maire

